


# MAIRIE DE THIEL-SUR-ACOLIN

## GARDERIE PERISCOLAIRE

 04 70 42 53 63

La garderie fonctionne à l'École du Péage les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, aux horaires suivants :

**Matin :** 7h15 / 8h50.

**Soir :** 16h30 / 19h00

Une collation est proposée aux enfants le matin jusqu'à 8H00 ainsi que le soir.

Le tarif est fixé à 2 € par garde (une garde pour le matin et une garde pour le soir) quelle que soit la durée. La facturation est mensuelle et le recouvrement effectué par le Trésor Public.

La garde des enfants est sous la responsabilité du personnel communal désigné. Par ailleurs, ces personnes sont chargées d'encadrer les enfants de l'école du Marronnier (école ex-garçons) lors du trajet garderie à l'école du Marronnier le matin et inversement le soir.

**Les parents doivent impérativement déposer ou récupérer leur enfant à la garderie.**

**Pour les enfants susceptibles d'utiliser la garderie le soir**, il est impératif de déposer **le matin avant 9h00**, dans la boîte prévue à cet effet, un ticket de couleur mentionnant leur nom et prénom. Ces tickets sont joints à votre courrier et disponibles en mairie.

**Tout changement devra être signalé le plus rapidement possible et, en tout état de cause avant 12 heures en mairie faute de quoi la garde sera facturée.**

Il est précisé que les personnes encadrant les enfants ne sont en aucune façon chargées de faire faire les devoirs.

Des jeux, jouets, livres etc.... sont à la disposition des enfants.

Le Conseil Municipal souhaite que cette garderie réponde pleinement à vos attentes, et reste à votre disposition pour toutes les remarques que vous pourriez être à même de faire sur son mode de fonctionnement.